

La norme **NF C 15-100** définit le **nombre minimum de prises électriques** à installer dans chaque pièce d'une habitation. Voici les exigences principales :





Pièces principales (Salon, Séjour, Chambres)

- ✓ 1 prise tous les 4 m de périphérie de la pièce.
- ✓ Minimum 5 prises pour une pièce de plus de 28 m².
- ✓ Chambres : Minimum 3 prises dont 1 à proximité de l'interrupteur.





Cuisine

✓ 6 prises minimum dont 4 au-dessus du plan de travail (situées entre 90 cm et 130 cm du sol).

✓ Prises dédiées pour :

• Réfrigérateur 

• Four 

• Plaques de cuisson 

• Lave-vaisselle 

• Micro-ondes (si encastré)

⚠ Les prises au-dessus du plan de travail doivent être à 60 cm minimum d'un évier ou d'une plaque de cuisson.





Salle de bain

- ✓ **1 prise obligatoire** en **zone 3** (hors des projections d'eau).
- ✓ **Interdiction** d'installer une prise dans les **zones 0, 1 et 2** (à proximité immédiate de la baignoire/douche).
- ✓ Prise spécifique pour un **sèche-cheveux** ou **rasoir** à plus de **60 cm d'un point d'eau**.





WC

- ✓ 1 prise recommandée si la surface est suffisante.
- ✓ Pratique pour un lavabo, WC japonais, ou éclairage complémentaire.





Garage / Buanderie / Cave

- ✓ Minimum 1 prise
- ✓ Prises spécialisées pour lave-linge et sèche-linge.
- ✓ Pour un **garage**, prévoir plusieurs prises pour les outils électriques.





Terrasse et Extérieur

✓ **Au moins 1 prise étanche (IP 44 minimum) pour jardin, éclairage ou outils.**



LA HAUTEUR DES PRISES 2P+T jusqu'à 20A



PRISES CUISINE

Prise hotte 1,80 m
mini



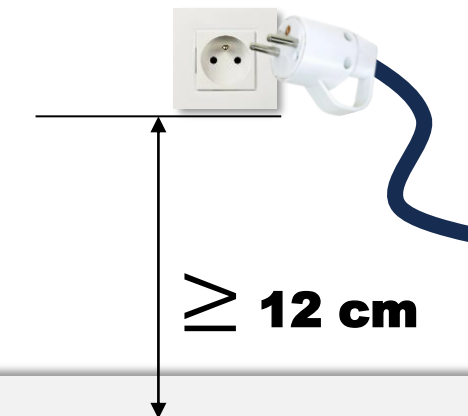
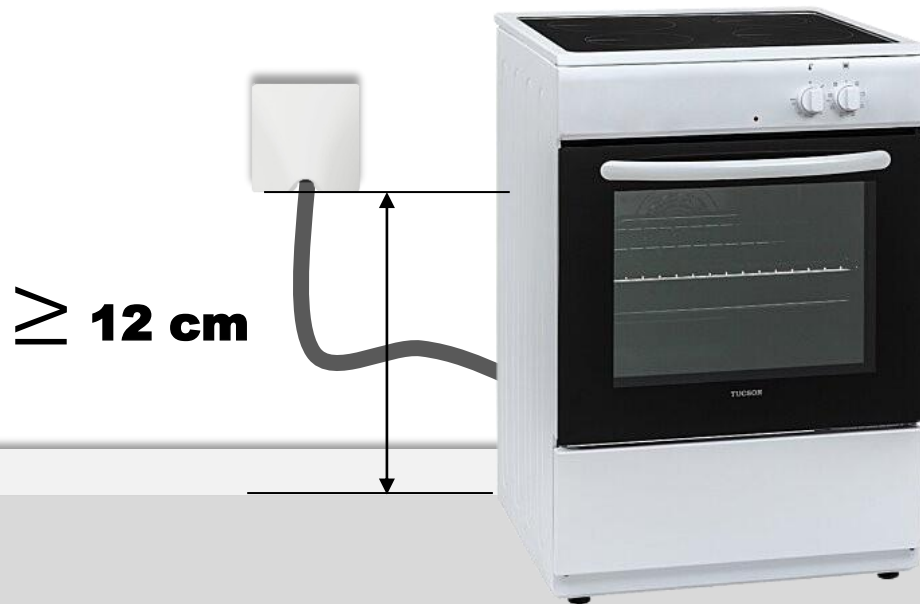
≥ 6 prises dont 4 en plan de travail



LA HAUTEUR DES PRISES 2P+T

$\geq 20A$

<http://electricitedomotique.fr>



TELECHARGER SUR

<http://electricitedomotique.fr/>